

Rwanganinde
Requète
MIST 1959

1 Pge 1 doc

Requête verbale présentée par RWANGARINDE

Reçu à Gitarama le 21 MAI 1959

Indicateur no

Classement

Colline Ruli
Cheff. Marangaza
Terr. Gitarama

Je viens de perdre une palabre au Tribunal de Territoire de Gitarama. Le premier jugement rendu par ce tribunal avait été annulé par le Parquet. Il se fait donc que j'ai versé deux fois les frais d'inscription et qu'en plus j'ai été condamné deux fois à payer les frais de justice soit 40 frs deux fois et 160 frs deux fois. J'ai demandé au tribunal de me rembourser une partie des frais - c'est-à-dire les frais se rapportant au jugement annulé par le Parquet, mais le Tribunal veut me remettre seulement les frais d'inscription soit 40 frs et me refuse les 160 frs de frais de justice. Il me réclame les frais de dernière jugement. C'est pour cela que j'ai recours à l'intervention de Monsieur le Résident du Ruanda.-

No 775/A.I. TRANSMIS pour compétence à Monsieur l'Administrateur de Territoire à GITARAMA.-

Kigali, le 11 mai 1959

POUR LE RESIDENT DU RUANDA,
LE RESIDENT ADJOINT
L.R. REGNIER,.-

*avis: greffier
que toute accusation doit
être soumise par le Parquet
pour frais de justice
27/6/59*